

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de statistique

Première session
4-6 février 2009
Bangkok

**VERS UN PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES
ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Rectificatif

Lire comme ci-dessus les dates de la session.

- - - - -



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de statistique

Première session
15-17 décembre 2008
Bangkok

**VERS UN PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES
ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

À sa trente-neuvième session, en février 2008, la Commission de statistique a adopté, en principe, le volume 1 du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 en tant que nouvelle norme internationale pour les statistiques des comptes nationaux et a réaffirmé le rôle du SCN en tant que cadre pour l'intégration des statistiques économiques. Or, de nombreux pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique ne sont pas encore en mesure de se conformer au minimum requis par la précédente norme, à savoir le Système de comptabilité nationale de 1993.

Dans le présent document, le secrétariat examine les principales raisons à l'origine de la lenteur du processus de mise en œuvre du SCN de 1993 dans la région et définit une stratégie pour élaborer un vaste programme destiné à aider les pays en développement de la région à améliorer les statistiques de leurs comptes nationaux et autres statistiques économiques connexes. S'il est adopté par le Comité de statistique, un tel programme d'assistance sera présenté en tant que position commune de la région à la Commission de statistique à sa quarantième session, en février 2009, à l'occasion de l'examen de la stratégie de mise en œuvre du SCN de 2008, dans le cadre des discussions sur la coopération pour le développement.

* La présentation tardive de ce document est liée à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission qui n'a été approuvée par le Conseil économique et social qu'en juillet 2008 et qui a entraîné l'incorporation d'un nouvel élément au programme de travail de la Division de statistique consacré à l'organisation de la première session du Comité de statistique.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. COMPTES NATIONAUX ET STATISTIQUES ÉCONOMIQUES.....	3
II. ÉTAT DE L'APPLICATION DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE DE 1993 EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE.....	5
A. Champs des données des comptes nationaux communiquées à la Division de statistique de l'ONU.....	5
B. Qualité des données des comptes nationaux mesurée au moyen du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)	9
III. STRATÉGIE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	12
A. Contexte mondial : Système de comptabilité nationale de 2008 et Recommandations de Luxembourg	12
B. Activités possibles dans le cadre du programme régional pour le développement des statistiques économiques.....	14
C. Participation des pays	16
D. Structure directrice et financement.....	17
IV. CONCLUSIONS.....	18
Annexes	
I. Degré de mise en œuvre du SCN de 1993 en fonction du champ des comptes établis.....	19
II. Degré de mise en œuvre du SCN de 1993 selon les jalons	20
III. Étendue des données des comptes nationaux communiquées à la Division de statistique de l'ONU	21
Tableau. Résultats des évaluations de la comptabilité nationale en Asie et dans le Pacifique faites au moyen des rapports sur l'observation des normes et des codes (2002-2008)...	10
Figure. Degré de mise en œuvre du SCN de 1993 en Asie-Pacifique par sous-région et groupe de revenu (2007)	7

Introduction

1. L'existence de comptes nationaux est une condition préalable à toute gestion macroéconomique saine et à une prise de décision en connaissance de cause. La publication d'estimations annuelles et trimestrielles des comptes nationaux – l'estimation du produit intérieur brut (PIB) étant celle à laquelle on se réfère le plus souvent – est attendue avec impatience par les médias et d'autres utilisateurs de données. Ces estimations peuvent, en particulier lorsqu'elles s'écartent considérablement des prévisions, avoir un impact immédiat sur le comportement de différentes parties prenantes dans l'économie nationale. En outre, les chiffres des grandes puissances économiques peuvent influencer sur l'économie mondiale par l'effet qu'ils exercent sur les courants de capitaux, les taux de change et d'autres variables clefs. Pourtant, de nombreux pays sont incapables d'établir des comptes nationaux réguliers et comparables au niveau international.

2. Au cours des dix années qui ont suivi la publication du *Système de comptabilité nationale de 1993* (SCN de 1993)¹ par l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), le Fond monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, il était devenu clair qu'il fallait modifier la méthode de compilation des statistiques économiques compte tenu du rôle croissant des technologies de l'information et de la communication dans les processus de production, de l'impact de plus en plus grand des actifs incorporels et du secteur tertiaire, de l'expansion des services financiers, de la mondialisation des systèmes économiques nationaux et des réformes dans les régimes de sécurité sociale. À sa trente-quatrième session, en 2003, la Commission de statistique a approuvé le champ du processus de mise à jour du SCN de 1993.² La mise à jour avait pour but de mettre les comptes au diapason du nouvel environnement économique, des avancées dans le domaine de la recherche sur les méthodes et des besoins des utilisateurs. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale – au sein duquel siègent les organisations qui ont publié le SCN de 1993 – a été prié d'organiser et de coordonner le projet de mise à jour avec l'appui d'un groupe consultatif sur la comptabilité nationale composé d'experts originaires de toutes les régions du monde.

3. Dans sa décision 39/104, la Commission de statistique a adopté, en principe, le premier volume actualisé du SCN de 1993 comme norme statistique internationale pour la comptabilité nationale et a encouragé les États membres et les organisations régionales et internationales à l'appliquer.³ Dans le même temps, la Commission a invité les organisations régionales et internationales à appuyer tous les aspects de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale actualisé, y compris la communication, aux niveaux national et international, des statistiques de la comptabilité nationale fondée sur ce système. Au cours de consultations internationales tenues

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente F.94.XVII.4.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 4* (E/2003/24), chap. III, par. 2.

³ Voir *ibid.*, 2008, *Supplément n° 4* (E/2008/24), chap. I, sect. B.

ultérieurement pour apporter les dernières touches au volume 1 avant sa publication, il a été convenu que la norme actualisée tiendrait lieu de *système de comptabilité nationale de 2008* (SCN de 2008). D'ici la quarantième session de la Commission, le Groupe de travail devrait avoir achevé l'élaboration du volume 2 du manuel du Système.

4. Le SCN de 2008 apporte des changements et ajoute de nouveaux contenus presque à toutes les parties du Système, en particulier à celles se rapportant aux actifs non financiers, aux services financiers et aux instruments financiers, aux comptes du reste du monde (balance de paiements), ainsi qu'à l'administration publique et au secteur public.⁴ La majorité des recommandations porte sur des unités et des transactions qui présentent les caractéristiques d'une économie qui se mondialise de plus en plus, d'une innovation dans les instruments financiers et d'un plus grand intérêt aux sources de richesse et d'endettement des secteurs privé et public. Certaines recommandations touchent les grands agrégats du système tels que le PIB et l'épargne comme on doit s'y attendre dans une mise à jour visant à refléter les changements que connaissent la production, la consommation et l'accumulation. De nombreuses autres recommandations n'ont aucune incidence sur les grands agrégats mais rendent compte de plusieurs autres éléments, notamment l'approfondissement et la clarification de définitions et de classifications.

5. En mai 2008, EUROSTAT et la Division de statistique de l'ONU ont tenu une Conférence sur la communication et la coordination dans le domaine de la comptabilité nationale dans l'optique d'un développement et d'une croissance durables, au cours de laquelle a été adoptée une série de principes et de recommandations concernant la stratégie de mise en œuvre à l'échelle mondiale du SCN de 2008, connus depuis lors comme les Recommandation de Luxembourg sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale à l'échelle mondiale et la communication dans ce domaine.⁵ Selon ces recommandations, le programme de mise en œuvre devrait procéder des besoins et des circonstances spécifiques de la région et, être, pour cette raison, élaboré par des organismes régionaux.

6. En dépit de l'établissement de nouvelles normes de comptabilité nationale, de nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique ne sont pas encore en mesure de se conformer aux règles minimales de la précédente norme, le SCN de 1993. Il est certes nécessaire de promouvoir la révision de 2008 mais il faut agir d'urgence pour que l'initiative mondiale en cours soit l'occasion de réorienter l'attention vers le renforcement de l'infrastructure statistique et de la capacité de produire des statistiques économiques de base au niveau national. Un des principaux obstacles à la mise en œuvre du SCN de 1993 dans la région est le manque de données primaires.

⁴ Pour un aperçu des changements opérés dans le Système de comptabilité nationale de 2008, voir Charles Aspden, "The revision of the 1993 System of National Accounts: What does it change?" *Cahiers statistiques de l'OCDE*, n° 13, août 2007, et «Introduction of the updated SNA by OECD countries and the quantitative impact of changes on GDP», dans *SNA News*, n° 25/26 mai 2008.

⁵ Voir http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=2313,68881303&_dad=portal&_schema=PORTAL.

7. Les statistiques économiques et, plus particulièrement, un plan d'action pour la mise en œuvre du SCN, ont été examinés à la CESAP, lors de la douzième session du Groupe de travail d'experts en statistique en 2001 (voir document STAT/WGSE.12/4), mais le plan d'action proposé n'a jamais eu de suite concrète, en partie parce que l'intérêt du secrétariat s'est détourné des statistiques économiques et de la comptabilité nationale et parce que le plan n'a pas bénéficié du soutien financier nécessaire.

8. La section I ci-après traite de l'importance de statistiques économiques intégrées et du rôle du SCN. La section II contient un état de la mise en œuvre du SCN de 1993 en Asie-Pacifique. Comme de nombreux pays en développement de la région ne sont pas encore en mesure de se conformer aux règles minimales de ce système, une stratégie pour élaborer un vaste programme d'assistance destiné à aider ceux qui ont en besoin à améliorer leur comptabilité nationale et les statistiques économiques connexes est proposé dans la section III. La section IV contient des recommandations qui sont soumises au Comité pour examen. À cet égard, le Comité souhaitera peut-être donner son avis sur le programme d'assistance proposé, lequel pourrait constituer la position commune de l'Asie-Pacifique à soumettre à la Commission de statistique, à sa quarantième session, à l'occasion de l'examen de la stratégie de mise en œuvre dans le contexte des débats sur la coopération pour le développement.

I. COMPTES NATIONAUX ET STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

9. Les utilisateurs s'attendent à ce que les différents domaines de la statistique économique soient cohérents et homogènes (voir le document E/CN.3/2008/6, par. 6). Ils s'attendent à ce que les informations sur un segment particulier de l'économie se rapportent à l'ensemble de celle-ci. Ils s'attendent aussi à ce que les données économiques soient cohérentes dans le temps. On entend dans le présent contexte par « statistiques [économiques] intégrées » des statistiques s'inscrivant dans un même cadre conceptuel et exemptes de divergences statistiques (voir le document E/CN.3/2008/6 par. 5). Pour mettre en place un tel cadre, il faut harmoniser les concepts de statistique économique, mettre en place des processus de productions de statistiques et renforcer les mécanismes institutionnels à l'appui desdits processus.

10. L'intégration des statistiques économiques devrait se faire sur trois plans: horizontal, vertical et temporel. L'intégration horizontale consiste à rendre cohérentes entre elles les différentes données primaires sur la production, le commerce, le travail et la consommation à travers les différents comptes macroéconomiques (par exemple, les comptes nationaux, la balance des paiements et les finances publiques). L'intégration verticale consiste à rendre cohérentes entre elles les données primaires avant insertion dans les différents comptes macroéconomiques. Enfin, l'intégration dans le temps consiste à rendre cohérentes les statistiques économiques à court terme et structurelles produites à différentes périodes mais se rapportant à la même phase du cycle économique (voir le document E/CN.3/2008/6, par. 10).

11. Le système de comptabilité nationale est le cadre conceptuel commun pour l'intégration des statistiques économiques. Les comptes nationaux sont en fait le fondement du système moderne de statistiques économiques dans la mesure où ils fournissent les outils théoriques et pratiques pour réunir dans un ensemble cohérent des centaines de sources statistiques différentes. Le système de comptabilité nationale est un ensemble intégré de comptes macroéconomiques, de bilans et de tableaux fondés sur des concepts, des définitions, des classifications et des règles de comptabilité internationalement acceptés. Il facilite la compilation et la présentation des données sous une forme répondant aux besoins de l'analyse économique, de la prise de décision et de l'élaboration des politiques. Étant la norme macroéconomique la plus complète, le SCN constitue aussi la référence pour les normes qui régissent les statistiques connexes, telles que les statistiques de la balance de paiements, les statistiques financières et les statistiques des finances publiques.

12. Les principaux comptes du Système permettent de mesurer la production, la consommation, la formation de capital, la répartition du revenu par rapport aux facteurs de production et l'utilisation du revenu. Les bilans rendent compte de l'actif financier, du capital fixe et du passif. De nombreux pays établissent ces comptes et ces bilans pour l'ensemble de l'économie, ainsi que pour les grands secteurs institutionnels. Comme à la plupart des flux et des stocks correspondent des prix et des volumes, ces flux et stocks peuvent être exprimés à prix courants et à prix constants. Le PIB à prix constants et ces principaux éléments exprimés sous forme de taux de croissance et de valeurs par habitant font partie des statistiques macroéconomiques les plus courantes.

13. Le SCN qui est la norme statistique de mesure internationale pour les économies de marché a évolué avec les changements intervenus dans les structures économiques et les améliorations apportées aux méthodes pour mesurer l'activité économique. La quatrième génération de principes directeurs de comptabilité nationale, le SCN de 2008, a rendu nécessaire la mise à jour de différentes autres séries de recommandations et de normes internationales relatives aux statistiques économiques et s'est développée parallèlement à ce processus. Pour maintenir une cohérence avec le SCN en ce qui concerne le traitement, entre autres, de l'intéressement des salariés, les marchandises envoyées à l'étranger pour transformation, la classification des actifs et la capitalisation des dépenses de recherche-développement, la Commission de statistique a également révisé et approuvé, à sa trente-neuvième session en 2008, les recommandations internationales concernant les statistiques industrielles (IRIS) et les recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution (IRDTS).⁶ Une révision de la cinquième édition du manuel de la balance de paiements (BPM5) est presque terminée et le document sera soumis à la Commission à sa quarantième session.

14. La communauté statistique internationale a également œuvré simultanément à la révision de grandes classifications connexes, notamment la quatrième révision de la classification internationale

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I, sect. B, décisions 39/107 et 39/108.

type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-4) et la deuxième version de la Classification centrale de produits (CPC Ver.2). La décision de la communauté statistique internationale d'intégrer le Système de comptes de l'économie et de l'environnement (SCEE) pour permettre un calcul élargi du PIB et d'autres agrégats ajustés en fonction de l'environnement – en rendant explicites les facteurs coût, bénéfiques et efficacité des services et des ressources de l'environnement dans l'économie – est un autre élément revêtant un intérêt dans le contexte des statistiques de la comptabilité nationale.

II. ÉTAT DE L'APPLICATION DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE DE 1993 EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

15. Afin de concevoir une stratégie pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, il importe au plus haut point de repérer d'abord les obstacles auxquels se heurtent les pays de la région dans ce domaine. L'état des statistiques économiques au niveau des pays peut être évalué en fonction des deux cadres suivants:

a) Le cadre de suivi des comptes nationaux proposé par le Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale qui définit des ensembles minimum requis recommandés et souhaitables de données et prescrit le passage par six jalons dans la mise en œuvre du SCN de 1993;

b) Le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD), publié dans les rapports du FMI sur l'observation des normes et des codes (RONC) sur la diffusion des données (ces rapports sont disponibles pour 17 membres et membres associés régionaux).

16. Si les deux cadres, pris individuellement, ne donnent pas une idée complète de l'étendue et de la qualité des comptes nationaux, pris ensemble, ils fournissent suffisamment d'éléments pour conclure à la nécessité urgente de renforcer les statistiques officielles dans ce domaine.

A. Champs des données des comptes nationaux communiquées à la Division de statistique de l'ONU

17. La Division de statistique de l'ONU recueille des données pour les cadres de suivi susmentionnés au moyen des questionnaires annuels sur la comptabilité nationale⁷ remplis par différents pays, Eurostat et l'OCDE. Ces questionnaires servent à évaluer les progrès accomplis vers la pleine mise en œuvre du SCN de 1993 aux niveaux régional et mondial. Les changements que l'on peut observer d'une période à une autre dans les réponses obtenues s'expliquent peut-être par des changements dans le mode de présentation de rapport ou dans le champs des comptes nationaux. Dans le même temps, il est possible que des progrès dans la compilation des comptes nationaux ne soient pas signalés à la Division de statistique.

⁷ La version révisée du questionnaire qui est utilisée depuis 1999 ne permet pas de procéder à une évaluation complète en ce qui concerne les comptes minimaux recommandés et souhaitables et les jalons 5 et 6. Pour un examen plus détaillé de la question, voir le document E/CN.3/2004/10.

18. Selon la Division de statistique, le taux de réponse des États membres (192) s'est sensiblement amélioré ces trois dernières années, passant de 58 % en 2005 à 77 % en 2007. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de pays en développement qui font rapport, notamment en Afrique et dans le Pacifique, où il est passé de 14 à 28 et 2 à 7, respectivement. Les taux de réponse des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement se sont aussi considérablement améliorés.

19. Une analyse des données des comptes nationaux montre que 63 % des États membres appliquaient le SCN de 1993 en 2007. Presque tous les États développés et les États de la Communauté d'États indépendants présentent des données relatives aux comptes nationaux selon le SCN de 1993. Les membres et membres associés de la CESAP (y compris la Fédération de Russie, mais à l'exclusion des États-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) enregistrent, avec 62 %, le plus fort taux d'application du SCN de 1993, suivis par l'Amérique latine et les Caraïbes (58 %) et l'Afrique (42 %).

20. En 2007, huit États membres de la CESAP ont pour la première fois communiqué des données à la Division de statistique de l'ONU en utilisant comme cadre le SCN de 1993.⁸ Dans certains cas, cette évolution est due à une réelle amélioration du système de comptabilité nationale du pays,⁹ alors que dans d'autres elle traduit plutôt une amélioration dans le processus de présentation de rapports. Le Népal présente, par exemple, régulièrement des données au moyen du questionnaire sur la comptabilité nationale et a utilisé pour la première fois le SCN de 1993 avec son rapport pour 2007. Ce pays a commencé à appliquer le SCN de 1993 en 2000-2001 mais ses comptes nationaux ont été établis selon les méthodes du SCN de 1968 jusqu'en 2007. Dans le cas de ce pays, l'amélioration s'est produite dans la compilation et la diffusion des comptes nationaux plutôt qu'au niveau des rapports eux-même. En revanche, le Brunéi Darussalam n'avait pas communiqué de données pendant cinq ans avant 2006. Il y a donc eu dans son cas une amélioration sur le plan des rapports présentés à la Division de statistique de l'ONU.

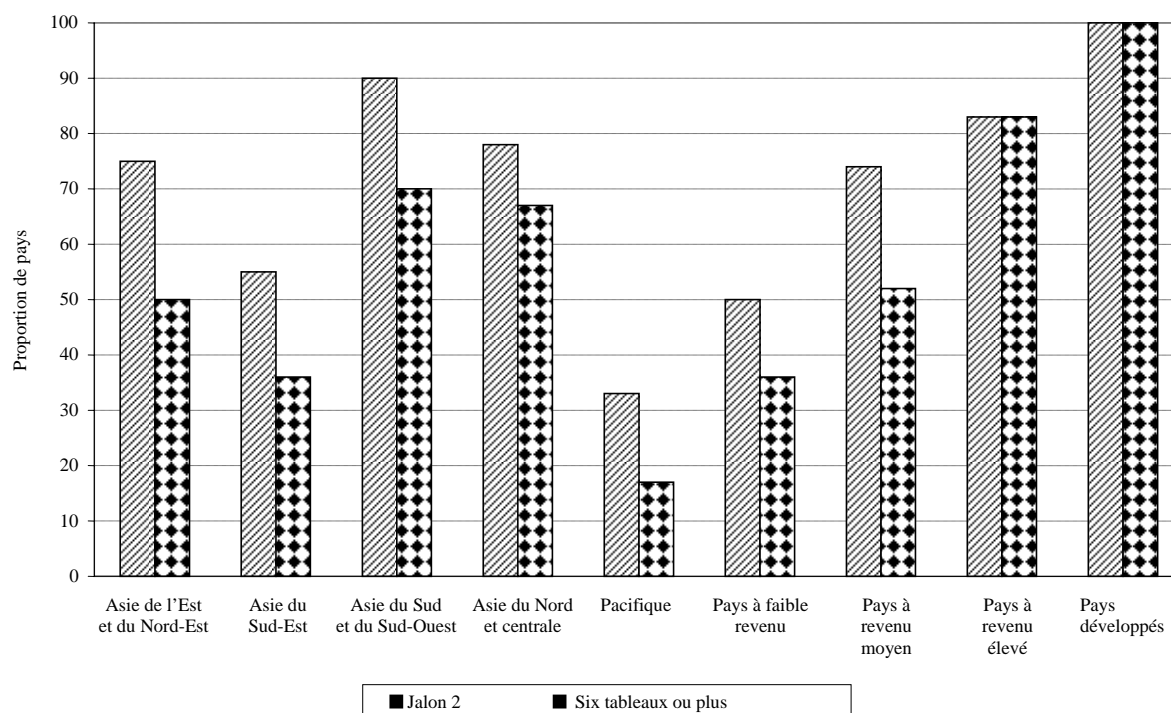
21. Pour les besoins de l'évaluation de l'étendue des données communiquées à la Division de statistique, on trouvera à l'annexe III des informations sur le respect des prescriptions relatives aux comptes minimaux devant être présentés et des jalons 1 et 2 en vue de la mise en œuvre du SCN de 1993. Les comptes minimaux requis comprennent les composantes de la valeur ajoutée, le PIB et l'emploi (tableau 1.1 à 2.3, (sauf 1.3) du questionnaire), les comptes relatifs à l'ensemble de l'économie (tableau 1.3 et 4.1) et les comptes du reste du monde jusqu'à la capacité de financement (tableau 4.2 du questionnaire). En réalité, un pays aura satisfait aux exigences du jalon 1, s'il a établi les estimations du PIB à prix courants ou constants (par branche d'activité économique et dépense

⁸ Afghanistan, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Inde, Malaisie, Mongolie, Népal et Singapour.

⁹ On ignore dans quelle mesure cette amélioration est durable, notamment lorsque le travail de compilation commence au moyen d'un projet d'assistance technique et prend fin avec l'achèvement de ce projet (voir par exemple le document STAT/WGSE.12/4, par. 16).

finale), au jalon 2, s'il étend le champ de ses comptes au reste du monde, en étant en mesure d'estimer le revenu national brut, le revenu national disponible, l'épargne nationale et la capacité de financement (voir le document E/CN.3/2004/10, annexes II et III). Les comptes minimaux requis « pour la compilation annuelle comprennent tous les comptes recommandés dans les jalons 1 et 2 en plus du tableau 2.3 (composantes de la valeur ajoutée et emploi par branche d'activité) » (voir le document E/CN.3/2001/8, par. 9). Bien que les comptes minimaux requis et les jalons 1 et 2 aient dans une large mesure le même contenu, un pays peut satisfaire plus facilement aux exigences relatives aux jalons. Par exemple, il est possible d'atteindre le jalon 1 si les données relatives à la valeur ajoutée et au PIB par branche d'activité sont disponibles à prix courants ou constants alors que pour les prescriptions relatives aux comptes minimaux, le pays aurait à produire ce tableau à la fois à prix courants et constants. La Mongolie a par exemple atteint le jalon 2 sans remplir la prescription 1.2 relative aux dépenses du PIB à prix constants. Les pays ont souvent du mal à établir des indicateurs de comptabilité nationale à prix constants du fait de l'absence de séries de données chronologiques sur les prix des biens et des services ou de lacunes dans ces données.

Figure. Degré de mise en œuvre du SCN de 1993 en Asie-Pacifique par sous-région et groupe de revenu (2007)



22. Il ressort du tableau figurant à l'annexe III que l'Amérique latine et les Caraïbes constituent la région en développement la plus avancée en ce qui concerne le respect des prescriptions relatives aux comptes minimaux et aux jalons, précédant la région de la CESAP et l'Afrique, respectivement. Les pays développés de la CESAP remplissent presque toutes ces prescriptions. Au niveau sous-régional, 70 % des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et 67 % des pays de l'Asie du Nord et centrale

peuvent fournir six tableaux ou plus. Le Pacifique marque le pas avec seulement 17 % de pays pouvant en faire autant. Dans chaque sous-région, le nombre de pays capable de produire sept tableaux ou plus est encore plus restreint. En Asie de l'Est, du Nord-Est et du Sud-Est, un pays seulement fournit sept tableaux ou plus.

23. Comme attendu, les taux de respect des prescriptions par jalon sont nettement plus élevés dans toutes les sous-régions mais la position de ces dernières dans le classement reste inchangée. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest semblent être en tête suivies par l'Asie du Nord et centrale et l'Asie de l'Est et du Nord-Est. En revanche, 33 % seulement des pays du Pacifique satisfont aux exigences concernant les jalons 1 et 2. Les pays de l'Asie du Sud-Est, qui, à l'exception de Timor Leste, sont tous membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ont de bons résultats en ce qui concerne le premier jalon, avec un taux de réalisation de 73 %, et la moitié d'entre eux ont été en mesure d'atteindre le deuxième jalon. Dans une récente évaluation de la mise en œuvre du SCN dans les pays membres de l'ASEAN, il est recommandé de suivre différentes normes minimales en fonction du niveau de développement du système statistique national. Selon cette évaluation, tous les membres devraient satisfaire aux exigences des premier et deuxième jalons de façon à renforcer les bases de la comptabilité nationale; quant aux pays les plus avancés (tels que la Malaisie et le Viet Nam) ils sont encouragés à satisfaire aux exigences du quatrième jalon (comptes du secteur des institutions, comptes de capital et de financement).¹⁰

24. La figure ci-dessus fait ressortir des liens manifestes entre le niveau de revenu et la réalisation des objectifs par jalon et des prescriptions relatives aux « comptes minimums », en ce sens que les pays à bas revenu sont systématiquement en retard par rapport aux pays à revenu moyen et élevé. Une seule exception est notée dans le groupe de pays qui produisent sept comptes minimaux ou plus, parmi lesquels les pays à revenu moyen sont plus nombreux que les pays à haut revenu. Il ne faut pas déduire de ce qui précède qu'un revenu élevé garantit une meilleure comptabilité nationale. En effet, le seul pays à revenu élevé à ne pas avoir atteint le deuxième jalon est un pays de petite taille. De même, une proportion nettement plus importante de pays de chaque groupe est en mesure d'atteindre le deuxième jalon, en comparaison de ceux qui peuvent produire six tableaux de comptes minimaux ou plus. La figure contient, en guise d'illustration de ce point, une comparaison entre le respect des exigences relatives au deuxième jalon et la production de six comptes minimaux ou plus par sous-région et par groupe de revenu. C'est seulement dans le cas des pays développés de la CESAP et des pays à revenu élevé que les taux de satisfaction aux exigences du deuxième jalon et de fourniture de six comptes minimaux ou plus sont égaux.

¹⁰ Agence des États-Unis pour le développement international, « Implementation of the 1993 SNA in ASEAN », septembre 2008 (document non publié).

B. Qualité des données des comptes nationaux mesurée au moyen du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)

25. Les constatations ci-dessus donnent une idée de l'état de la comptabilité nationale à travers les régions mais ne permettent pas d'obtenir des informations sur la qualité de la compilation des comptes. Des évaluations plus détaillées sont effectuées au niveau des pays au moyen de CEQD spécifiques à la comptabilité nationale mis au point par le FMI et sont publiés dans des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) relatifs aux données.¹¹ Bien qu'elle soit spécifique aux pays et revête un caractère qualitatif, l'utilisation du CEQD rend possible une certaine comparabilité des évaluations effectuées dans les différents pays.

26. Les RONC n'existent que pour 17 pays¹² de la région, dont 13 font partie soit de l'Asie du Nord et centrale soit de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui sont les sous-régions en développement les plus performantes selon l'analyse faite plus haut. Tous les pays de la CESAP qui ont des RONC satisfont aux exigences du deuxième jalon, 15 d'entre eux produisant six comptes minimaux ou plus. En conséquence, les pays qui demandent ces évaluations sont en grande partie ceux qui obtiennent de bons résultats en matière de comptabilité nationale au regard du cadre d'évaluation. En dépit de cette tendance générale, les évaluations effectuées au moyen du CEQD font ressortir de sérieuses lacunes techniques et sur le plan des ressources qui nuisent à la qualité des comptes nationaux.

27. Les évaluations sont effectuées au moyen du CEQD au regard de cinq critères régissant la qualité des données : conditions préalables pour des données de qualité, intégrité, validité méthodologique, exactitude et fiabilité, convivialité et accessibilité. Les critères d'évaluation reposent sur les pratiques exemplaires et les normes et méthodes internationalement acceptées. Les pays sont notés en fonction du degré d'observation des pratiques recommandées selon qu'ils s'y sont entièrement conformés, largement conformés ou peu conformés, ou qu'ils ne s'y sont pas du tout conformés ou que la question est sans objet. Le tableau énumère une série de pratiques auxquelles au moins un pays de la CESAP s'y est peu conformé selon les RONC disponibles.

28. Il ressort du tableau qu'un grand nombre de pays montrent des déficiences sur le plan des techniques statistiques, des données primaires, des ressources et de la couverture des comptes nationaux.¹³ Dans neuf pays, les normes relatives aux techniques statistiques de compilation des données, à l'ajustement et à la transformation des données et à l'analyse statistique sont peu respectées. La section relative aux techniques statistiques est l'une des plus détaillée des RONC et

¹¹ Les RONC sont élaborés à la demande des pays et visent à surveiller le respect des normes et des codes internationalement acceptés dans 12 domaines étroitement liés à la stabilité économique et au développement du secteur privé et financier et à en rendre compte. Ces domaines se rapportent à la transparence politique, à la réglementation et contrôle du secteur financier et à l'intégrité du marché. La diffusion des données est l'un des thèmes entrant dans le cadre de la transparence politique.

¹² Arménie (2003), Azerbaïdjan (2008), Bangladesh (2005), Fédération de Russie (2004), Géorgie (2003), Inde (2004), Indonésie (2005), Japon (2006), Kazakhstan (2008), Kirghizistan (2003), Mongolie (2008), Pakistan (2004), Philippines (2004), République de Corée (2003), Sri Lanka (2002), Tadjikistan (2005), Thaïlande (2006) et Turquie (2002).

¹³ Les autres domaines importants où les pays ont des difficultés sont la diffusion de métadonnées, l'environnement juridique et institutionnel, la classification/sectorisation et les études de révision.

englobe différents types d'informations transnationales. Parmi les problèmes récurrents dans ce domaine figure les suivants : prise en compte insuffisante (voire la non-prise en compte) de l'économie non observée; recours à des données de référence périmées pour établir les estimations; non-ajustement des stocks en fonction des gains et des pertes et non-recours à la méthode de l'inventaire continu pour estimer la consommation de capital fixe; non-conversion de la comptabilisation des opérations financières faites sur la base des encaissements – décaissements en comptabilisation fondée sur l'exercice; non-prise en compte des activités en cours dans l'estimation de la production agricole; incohérences dans l'estimation des dépenses de consommation des ménages.

Tableau. Résultats des évaluations de la comptabilité nationale en Asie et dans le Pacifique faites au moyen des rapports sur l'observation des normes et des codes (2002-2008)*

	<i>Pratique observée ou en grande partie observée (nombre de pays)</i>	<i>Pratique non observée ou en grande partie non observée (nombre de pays)</i>
0. Conditions qualitatives préalables		
0.1 Environnement juridique et institutionnel	14	3
0.2 Ressources	11	6
1. Intégrité		
1.2 Transparence	16	1
2. Validité méthodologique		
2.2 Couverture	12	5
2.3 Classification, sectorisation	14	3
2.4 Base de l'enregistrement	15	2
3. Exactitude et fiabilité		
3.1 Données primaires	11	6
3.2 Évaluation des données primaires	14	1
3.3 Techniques statistiques	8	9
3.4 Évaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques	15	2
3.5 Études de révision	13	3
4. Convivialité		
4.2 Cohérence	16	1
4.3 Politique et pratique en matière de révision	16	1
5. Accessibilité		
5.1 Accessibilité des données	14	3
5.2 Accessibilité des métadonnées	13	4

Sources: Fond monétaire international, Rapport sur l'observation des normes et codes pour la période 2002-2008, document disponible en ligne à l'adresse www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp.

* Le présent tableau est fondé sur le cadre d'évaluation de la qualité des données pour les comptes nationaux figurant dans les RONC entre 2002 et 2008.

29. Les déficiences dans l'utilisation des techniques statistiques sont souvent étroitement liées aux lacunes dans les données primaires. Les données primaires sont évaluées en fonction de l'existence de programmes complets de collecte de données tenant compte des conditions spécifiques du pays, d'approximations raisonnables des définitions, de la couverture, des classifications, de l'évaluation du temps d'enregistrement requis et de l'actualité des données. Le problème le plus souvent mentionné est l'absence de registres des entreprises ou l'existence d'un registre ne répondant pas aux besoins. Une des principales causes de l'absence de tels registres est l'incapacité d'effectuer des recensements économiques, sans lesquels il n'est pas possible d'établir de registre. Là où un tel registre existe, sa mise à jour, qui se fait au moyen des registres administratifs, n'est souvent pas correctement effectuée. En l'absence de registres des entreprises fiables et régulièrement mis à jour, de nombreux pays ne peuvent procéder à des enquêtes sur les établissements/entreprises pour recueillir des statistiques économiques de base ou, s'ils le font dans ces conditions, les bases de sondage ne sont pas bonnes. Par exemple, Sri Lanka n'a pas de registre d'entreprises et les enquêtes sur les établissements manufacturiers de grande taille ou de taille moyenne sont fondées sur les sources administratives, les pages jaunes ou le recensement de la population, ce qui n'est pas satisfaisant. D'autres problèmes courants posés par les données primaires tiennent à la mauvaise qualité des diverses informations recueillies et aux retards dans leur publication.

30. Les ressources ne sont pas à la mesure des besoins des programmes statistiques dans six pays. Le mot « ressources » désigne le personnel, l'infrastructure, les moyens informatiques et les fonds. En plus du problème du manque de ressources, il y a celui de leur inefficacité, et les mesures pour y remédier font l'objet d'une évaluation. Le principal problème des pays considérés semblait être le manque de personnel, auquel s'ajoute le fait que les montants budgétaires affectés à la collecte de statistiques économiques de base au moyen d'enquêtes sont insuffisants. La tâche des fonctionnaires chargés des comptes nationaux est souvent trop lourde car ils sont censés s'occuper également de statistiques économiques. En outre, ils sont parfois sollicités pour des tâches ponctuelles de collecte de données exécutées à la demande des donateurs. Le Bangladesh est le seul pays où le nombre de fonctionnaires chargés des comptes nationaux est jugé suffisant. Le niveau de qualification du personnel est un sujet de préoccupation dans deux pays seulement dans la mesure où partout ailleurs la plupart des fonctionnaires concernés semblent avoir été formés par des institutions internationales. Selon une évaluation effectuée pour les pays de l'ASEAN, le nombre minimum de fonctionnaires requis dépend de la taille de la population, du champ couvert par le SCN et du niveau de qualification du personnel. Il ressort de l'évaluation en question que le nombre de fonctionnaires titulaires d'au moins un grade universitaire est de 20 dans un pays de 5 à 10 millions d'habitants, de 30 lorsque le jalon 4 était visé et de 50 ou 60 pour une mise en œuvre complète du SCN.¹⁴

31. Enfin, dans cinq pays, le champ couvert par les comptes nationaux est dans une large mesure non conforme aux normes, principes directeurs et bonnes pratiques internationalement acceptés. Les principaux critères d'évaluation sont l'observation des exigences relatives aux comptes minimaux, le champ de la production et le champ des actifs. Dans quatre des 17 pays concernés, les activités

¹⁴ Voir note de bas de page 4.

illégalles ne sont pas comprises dans le champ de mesure de la production, ce qui est contraire aux recommandations du SCN de 1993. Tous les pays excluent les divers actifs incorporels, par exemple ceux de la défense et/ou d'autres actifs de ce type comme la prospection minière.

32. L'analyse ci-dessus montre que même si le Cadre pour le suivi des comptes nationaux conçu par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale est utile pour les évaluations à l'échelle mondiale et régionale, il n'est pas suffisant pour mesurer la qualité du processus d'établissement de comptes nationaux dans un pays pris individuellement. Pour une meilleure compréhension des facteurs qui entravent l'application satisfaisante du Cadre, des évaluations approfondies telle que celles qui sont menées dans le cadre des rapports sur l'observation des normes et des codes sont nécessaires. En effet, de telles évaluations montrent que les pays qui ont de bons résultats au regard du Cadre peuvent avoir de graves lacunes dans les moyens techniques et matériels. De même, dans de nombreux pays de la CESAP, qui ne sont pas encore en mesure de satisfaire aux prescriptions relatives aux jalons et de fournir les comptes minimums requis, les problèmes qui entravent la mise en œuvre du SCN sont probablement plus difficiles à résoudre.

III. STRATÉGIE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE

33. Le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique nécessite un programme régional qui requiert lui-même l'élaboration d'un plan d'action. Lesdits programme et plan d'action doivent tous deux être conformes à la stratégie de mise en œuvre à l'échelle mondiale.

34. La dimension régionale est extrêmement importante. Un programme régional tiendrait compte de l'état d'avancement de l'application des normes internationales dans les différents pays de façon à permettre à ceux d'entre eux qui marquent le pas de rattraper leur retard. D'une approche régionale intégrée résulterait une plus grande comparabilité internationale des estimations des principaux agrégats économiques et des résultats des pays de la région en matière de développement. Dans le même temps, les pays de l'Asie et du Pacifique pourraient bénéficier des différentes expériences acquises et leçons tirées dans le cadre de la mise en œuvre du SCN de 1993 par le biais, entre autres, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

A. Contexte mondial : Système de comptabilité nationale de 2008 et Recommandations de Luxembourg

35. En 2008, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a présenté à la Commission de statistique une stratégie pour la mise en œuvre du SCN de 2008 (voir le document E/CN.3/2008/5, chap. III). En approuvant la stratégie de mise en œuvre, la Commission a prié le Groupe de travail intersecrétariats d'élaborer un programme d'application mondial du SCN de 2008 et de le présenter à la Commission à sa quarantième session pour examen et approbation.¹⁵

¹⁵ Voir *Documents Officiels du Conseil Économique et Social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I, sect. B, décision 39/104, par. g) et h).

36. Le Groupe de travail intersecrétariats a adopté les Recommandations de Luxembourg (voir le paragraphe 5 ci-dessus) en tant qu'orientations pour le programme de mise en œuvre du SCN de 2008. Ces orientations, qui sont au nombre de trois, concernent : a) la planification stratégique, b) la coordination, le suivi et la présentation de rapports et c) l'amélioration des systèmes statistiques.

37. Le *cadre de planification stratégique* des Recommandations de Luxembourg préconise, entre autres, que les stratégies nationales pour le développement des statistiques soient régulièrement mises à jour et qu'elles soient en accord avec le cadre du système de comptabilité nationale et à d'autres cadres de référence. Étant donné qu'une stratégie nationale pour le développement des statistiques constitue un cadre global pour renforcer les capacités statistiques et la coordination à travers l'ensemble du système statistique (voir document E/ESCAP/CST/2), il est capital que tout plan d'action national relatif aux comptes nationaux et aux statistiques économiques de base en émane. Il est donc inquiétant de noter, comme cela a été signalé dans le document E/ESCAP/CST/2, que seulement un peu plus d'un tiers des membres de la CESAP en développement ont une stratégie active de développement des statistiques.¹⁶ En outre, de nombreuses stratégies sont apparemment élaborées sans tenir compte du fait que le système statistique doit être en accord avec le cadre du système de comptabilité nationale.

38. Les Recommandations de Luxembourg prévoient un rôle central pour les partenaires régionaux, notamment les commissions régionales, dans le processus de coordination, de suivi et d'établissement de rapports des programmes de coopération technique et la mise en conformité de ces programmes avec les engagements nationaux pour le développement des statistiques.

39. Pour ce qui est de la *coordination*, il convient de veiller dans le cadre d'un plan d'action régional pour le développement des statistiques économiques à la prise en compte des efforts en cours et prévus aux niveaux mondial, régional et sous-régional, ainsi que de ceux des partenaires bilatéraux et à la complémentarité de ces efforts. Au niveau régional, par exemple, la Banque asiatique de développement (BASD) s'apprête à exécuter deux projets : un projet d'assistance régional visant à produire des tableaux des ressources et de l'emploi et un autre visant à améliorer l'estimation de l'importance du secteur informel et du volume de l'emploi dans ce secteur. Ce dernier projet complète un autre en cours à la CESAP sur la même question. En outre, au niveau régional, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) dispense plusieurs cours de formation aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale.

40. Au niveau sous-régional, par le biais du Secrétariat de l'ASEAN, les pays membres de cette organisation s'emploient actuellement à élaborer un programme d'action immédiate et un plan stratégique régional pour la mise en œuvre du SCN de 2008. Cette mesure va de pair avec la mise en

¹⁶ Cela ne donne cependant pas une idée exacte de la proportion de pays dotés d'un plan directeur/stratégique pour le développement des statistiques. Plusieurs pays du Pacifique, par exemple, ont élaboré ou élaborent actuellement de tels plans avec l'aide d'organismes tels que l'Agence australienne pour le développement international, le Bureau australien de statistiques, le Secrétariat de la communauté du Pacifique et Statistics New Zealand.

place d'un groupe consultatif de l'ASEAN sur le SCN et d'un forum de l'ASEAN sur le même thème. Dans le Pacifique, le Centre d'assistance technique financière du Pacifique, qui est appuyé par le FMI, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, aide les pays à effectuer des recensements et des enquêtes et à établir leurs comptes nationaux.

41. Aux fins de surveiller les progrès du programme régional pour le développement des statistiques économiques et de faire rapport sur ces progrès au niveau mondial, le plan a besoin d'établir des objectifs clairs et des calendriers de mise en œuvre. Cela nécessitera, entre autre, la définition d'indicateurs de réussite régionaux et de repères connexes. En outre, les facteurs qui risquent d'entraver le processus devront être cernés afin que les mesures requises soient prises, au besoin, pour maintenir les plans sur la bonne voie.

42. Les Recommandations de Luxembourg soulignent l'importance d'améliorer les *systèmes statistiques*. La prise en compte, par toutes les parties concernées, des normes internationales (SCN 2008, IRIS 2008, IRDTS 2008, BPM6, ISIC Rev.4 et CPC Ver.2) dans tous les systèmes statistiques nationaux contribuera dans une large mesure à la cohérence des statistiques économiques nationales officielles, or pour atteindre un tel objectif, il faut également assurer un échange d'informations entre les ministères et les organismes publics, développer des bases de métadonnées et établir un registre central complet des entreprises à l'échelle du système. Afin qu'un plan d'action pour le développement des statistiques économiques soit viable, il doit viser à améliorer l'infrastructure statistique de base.

B. Activités possibles dans le cadre du programme régional pour le développement des statistiques économiques

43. Il a été montré dans la section III ci-dessus que l'établissement de statistiques économiques de base et de comptes nationaux dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique est entravé par deux principaux facteurs : le manque de personnel qualifié et le manque de données primaires.¹⁷ À un niveau plus fondamental, ces lacunes s'expliquent par : a) l'insuffisance des ressources financières consacrées à la collecte et à la compilation de statistiques économiques de base, b) des cadres institutionnels et juridiques nationaux défectueux, situation qui entrave la coordination entre les organismes d'où proviennent les données primaires et c) le peu de priorité accordé par les décideurs à l'obtention d'indicateurs économiques. Tout programme régional pour le développement des statistiques économiques devrait donc remédier à ces défauts.

44. Le manque de statisticiens économiques qualifiés et de spécialistes des comptes nationaux a de multiples dimensions. Il traduit d'abord l'absence de formation – en particulier de jeunes statisticiens – aux statistiques économiques. L'ISAP (voir le document E/ESCAP/CST/INF/15) et

¹⁷ Cela confirme une observation formulée dans un document établi par le FMI et la Division de statistique de l'ONU et présenté lors du Forum des statisticiens de la région Asie-Pacifique (APEX II) tenue à Daejeon (République de Corée) en septembre 2006 (voir Edwards R.W. et Ivo Havinga, « The System of National Accounts in the Asia-Pacific region : implementation status and future challenges », septembre 2006).

d'autres organismes de formation régionaux et nationaux s'emploient à combler cette lacune. Les moyens dont dispose l'ISAP sont toutefois limités. Il est nécessaire d'investir massivement dans de nouveaux outils de formation (cyber-apprentissage) pour diffuser les connaissances sur les normes et les bonnes pratiques dans tous les systèmes statistiques nationaux, y compris au niveau des organismes qui produisent des données administratives et des statistiques économiques. Il est dans le même temps nécessaire de renforcer les moyens dont disposent les établissements de formation nationaux pour assurer une formation continue aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale.

45. Par-delà le besoin d'élargir la portée des programmes de formation aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale, il est nécessaire d'adopter une approche de l'échange de connaissances davantage axée sur la pratique. Cela peut être assuré en partie par des cours de formation plus pratiques mettant, par exemple, davantage l'accent sur l'établissement des comptes que sur les aspects théoriques de la question. Il y a en outre un besoin de formation pratique sur le tas assurée par des consultants et d'autres experts appartenant à des organisations régionales et sous-régionales, ainsi que par les conseillers régionaux en statistique de la CESAP qui seront prochainement recrutés. Les bureaux nationaux de statistique qui sont à un stade avancé dans la mise en œuvre du SCN 1993 pourraient fournir les services de tels experts dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

46. Un autre problème de ressources humaines tient simplement à la faiblesse des effectifs et à des taux de rotation élevés qui traduisent souvent à la fois le manque de fonds publics et la faiblesse des salaires dans le secteur étatique (en comparaison de ceux versés par le secteur privé). En outre, le rôle des services de comptabilité nationale n'est, parfois, pas clairement indiqué dans l'organigramme des différents bureaux statistiques nationaux, et le personnel de ces services est en conséquence amené à s'acquitter de certaines tâches sans rapport avec l'établissement des comptes nationaux. Ce sont là manifestations des questions qui doivent être réglées par les pays eux-mêmes. Cela dit, comme cela a été signalé à la section III plus haut, quelques ressources humaines peuvent être détournées des programmes de travail « ordinaires » des bureaux statistiques nationaux vers des activités financées par des donateurs. Cela met en évidence le besoin d'améliorer la coordination avec ces donateurs.

47. Le manque de données de base est non seulement un problème de ressources mais aussi une question de cadre institutionnel et juridique. Comme l'a fait valoir l'Agence des États-Unis pour le développement international, le secteur étatique, y compris les services et les entreprises publics, constitue une part importante de l'économie dans de nombreux pays.¹⁸ Les données relatives aux activités de ce secteur pourraient facilement être recueillies aux fins de la comptabilité nationale si une loi ou des règlements l'exigeaient. De même, le secteur financier comprend des banques, des

¹⁸ Voir note de bas de page 10.

compagnies d'assurance et des caisses de pension relativement peu nombreuses qui sont généralement strictement réglementées. Des données sur ce secteur pourraient donc être facilement obtenues pour la comptabilité nationale si les autorités de régulation étaient tenues de fournir les données requises au format voulu. En outre, dans les pays qui prélèvent une taxe sur les ventes ou sur la valeur ajoutée, des données à ce propos pourraient facilement être fournies aux fins de la comptabilité nationale si les autorités fiscales étaient obligées de les communiquer.

48. Une autre question importante liée au manque de données primaires tient au fait qu'il n'y a pas de registre des entreprises ou que ce registre laisse à désirer. Un registre central complet des entreprises est une base de sondage indispensable pour les enquêtes auprès des entreprises et des établissements à laquelle les données administratives disponibles peuvent être associées. Le fait de prélever de la même base de sondage des échantillons pour différentes enquêtes – dans lesquelles les éléments comptables sont structurés et classés de manière harmonieuse – contribue dans une large mesure à la cohérence des séries statistiques économiques qui en sont dérivées. Une cause importante de l'absence de registres des entreprises ou d'un registre des entreprises de qualité suffisante tient souvent à l'absence de tout recensement économique (récent). Dans les pays où il n'y a pas de registres administratifs (fiscaux par exemple) ou dans lesquels de tels registres ne sont pas assez étoffés pour permettre de compléter et mettre à jour régulièrement le registre des entreprises, il importe au plus au point de procéder à un recensement économique de façon à établir une liste d'entreprises et d'établissements de référence en activité.

49. Une dernière tâche importante dans le cadre du programme régional proposé consiste à mener un travail de sensibilisation à l'importance des statistiques économiques et des comptes nationaux pour un processus de prise de décision éclairé.

C. Participation des pays

50. Un plan d'action régional pour le développement des statistiques économiques devrait être fondé sur des besoins du pays. Les faits présentés ci-dessus indiquent que les pays de la région sont à différents stades du processus de développement des statistiques économiques en général et de mise en œuvre du SCN 1993, en particulier. Afin de dresser un tableau plus complet et à jour, il convient de mentionner que la première tâche essentielle d'un plan d'action régional consiste à mener une enquête auprès des gouvernements membres de la CESAP pour déterminer au moyen du questionnaire sur la comptabilité nationale l'étendue des problèmes signalés plus haut, ainsi que l'intérêt que revêt la participation à un programme régional pour le développement des statistiques économiques. Dans le cas des pays désireux de participer au programme régional, l'enquête devrait précéder une évaluation approfondie de l'état de la comptabilité nationale au moyen du cadre d'évaluation de la qualité des données.

51. La sélection de pays prioritaires pour la participation au plan d'action régional dépendra des résultats de l'enquête et de l'évaluation approfondie dont elle sera suivie. Des activités d'assistance technique permettront de classer par ordre de priorité les pays qui n'ont pas encore établi de comptes minimaux requis en vue de leur permettre d'atteindre cet objectif et de faire en sorte que leur processus de compilation reste en place après l'achèvement du programme. Comme le programme aura pour but de renforcer les statistiques économiques et l'infrastructure statistique de base, l'existence d'une bonne stratégie nationale pour le développement des statistiques ou d'un plan directeur stratégique analogue pourrait être exigée en tant que condition préalable à toute assistance.

D. Structure directrice et financement

52. Pour relever le défi que représente l'amélioration des statistiques économiques dans la région une série d'interventions de la part de différentes parties prenantes sont nécessaires. Le Comité aura à fournir des directives quant à la mise en place d'une structure directrice de coordination qui présiderait à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action. Pourraient en faire partie :

a) Au niveau régional :

- i) Le *Comité de statistique*, qui en tant qu'instance intergouvernementale chargée des questions statistiques à l'échelle de la région serait le principal responsable du programme régional proposé pour le développement des statistiques économiques. Il aurait essentiellement pour tâche d'offrir une tribune au sein de laquelle les parties prenantes exprimeraient leurs opinions, de confirmer ou de modifier le mandat et les mécanismes redditionnels du programme et de faire en sorte que celui-ci soit dûment financé;
- ii) Le *bureau* du Comité de statistique, qui serait chargé de gérer les affaires courantes pendant l'intersession en prenant les décisions stratégiques requises pour assurer la réussite et l'exécution en temps voulu du programme dans les limites des ressources budgétaires qui seraient mobilisées à cet effet;
- iii) Un *coordonnateur régional*, qui serait un fonctionnaire du secrétariat de la CESAP et veillerait à la gestion des affaires courantes du programme. Le coordonnateur régional agirait en consultation avec le Président du bureau, ferait rapport à ce dernier et élaborerait le programme de travail et le budget annuel à soumettre pour approbation au bureau;
- iv) Un *groupe consultatif technique*, dont le Comité pourrait se doter, qui aurait pour tâche de conseiller le bureau et le secrétariat sur les questions de méthode relatives à l'élaboration et à la révision périodique du programme;

b) Au niveau des pays : Dans les pays participants, le programme régional pour le développement des statistiques économiques serait exécuté par le *bureau statistique national*, qui désignerait un *coordonnateur national*. Vu le caractère stratégique des programmes mondial et régional et leur incidence sur le programme statistique national, les fonctions de coordonnateur national devraient de préférence être assumées par le statisticien principal ou son représentant.

53. La réussite du programme régional dépendrait de la mesure dans laquelle tous les partenaires se montreraient collectivement déterminés à mobiliser les ressources financières et autres nécessaires. Des efforts de mobilisation de fonds devront être faits aux niveaux national, régional et mondial. Le secrétariat établirait un état estimatif détaillé des coûts sur la base des évaluations approfondies par pays qui seraient effectuées lors de la formulation du plan d'action régional en 2009 en coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

IV. CONCLUSIONS

54. Le Comité souhaitera peut-être revoir l'évaluation de la mise en œuvre du SCN de 1993 en Asie et dans le Pacifique et la stratégie proposée pour élaborer un plan d'action régional pour le développement des statistiques économiques dans la région. Il voudra peut-être aussi donner des directives et des conseils quant à la participation prioritaire du secrétariat aux activités de coopération technique dans le domaine des statistiques économiques. En particulier, le Comité souhaitera peut-être :

a) Donner son avis quant à la nécessité pour le secrétariat de la CESAP de jouer un rôle clef dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional pour le développement des statistiques économiques;

b) Examiner l'analyse des facteurs qui entravent la mise en œuvre du SCN de 1993 dans le région de l'Asie et du Pacifique;

c) Approuver la stratégie globale pour l'élaboration du plan d'action régional pour le développement des statistiques économiques et proposer un calendrier pour l'élaboration de ce programme et son exécution;

d) Créer un groupe consultatif technique pour aider le secrétariat à élaborer le plan d'action régional.

Annexe I

Degré de mise en œuvre du SCN de 1993 en fonction du champ des comptes établis

Valeur ajoutée, PIB et emploi

<i>Numéros des tableaux correspondants dans le questionnaire sur la comptabilité nationale</i>	<i>Intitulé du segment SCN</i>	<i>Comptes annuels</i>	<i>Comptes trimestriels</i>
2.1	Valeur ajoutée et PIB à prix courants par branche d'activité	Minimum requis	Recommandés
2.2	Valeur ajoutée et PIB à prix constants par branche d'activité	Minimum requis	Recommandés
1.1	Dépenses du PIB à prix courants	Minimum requis	Recommandés
1.2	Dépenses du PIB à prix constants	Minimum requis	Recommandés
2.3	Composantes de la valeur ajoutée par branche d'activité, à prix courants	Minimum requis	Souhaitables
2.3	Emploi par branche d'activité	Minimum requis	Recommandés

Comptes et tableaux intégrés, comptes satellites intégrés compris

1.3/4.1	Comptes relatifs à l'ensemble de l'économie	Minimum requis	Recommandés
	Tableau des ressources et des emplois	Recommandés	Souhaitables
5.1	Production/valeur ajoutée par branche d'activité et par secteur	Recommandés	
	Comptes économiques intégrés	Recommandés	

Classement des dépenses par fonction

3.1	Dépenses de consommation finale (et autres) des administrations publiques par fonction à prix courants	Recommandés	
3.2	Dépenses de consommation individuelle (et autres) par fonction à prix courant	Recommandés	

Comptes de secteurs (jusqu'à la capacité de financement)

4.2	Comptes du reste du monde (jusqu'à la capacité de financement)	Minimum requis	Recommandés
4.4	Comptes du secteur des sociétés financières (jusqu'à la capacité de financement)	Recommandés	
4.5	Comptes du secteur des administrations publiques (jusqu'à la capacité de financement)	Recommandés	

Note: La mention « minimum requis » signifie que le tableau est requis avant que les objectifs du SCN de 1993 puissent être considérés comme atteints. La mention « recommandés » signifie que le tableau est fortement recommandé pour tous les pays. La mention « souhaitables » renvoie aux données utiles à compiler si possible. La mention « questionnaire sur la comptabilité nationale » désigne le questionnaire annuel de l'ONU sur les comptes nationaux.

Annexe II

Degré de mise en œuvre du SCN de 1993 selon les jalons

Phase 1	Indicateurs de base du PIB	<ul style="list-style-type: none"> • PIB par branche d'activité à prix courants ou constants;^a • PIB par dépenses finales à prix courants ou constants.^a
Phase 2	Produit national brut et autres indicateurs primaires	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes extérieurs des recettes primaires et des transferts courants; • Comptes de capital et de financement pour le reste du monde.
Phase 3	Comptes des secteurs institutionnels: premières étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de production pour tous les secteurs institutionnels; • Création de revenu, répartition des revenus primaires, répartition des revenus secondaires, utilisation des revenus, comptes de capital et comptes de financement des administrations publiques.
Phase 4	Comptes des secteurs institutionnels: étapes intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Création de revenu, répartition des revenus primaires, répartition des revenus secondaires, utilisation des revenus, comptes de capital pour tous les secteurs institutionnels autres que les administrations publiques.
Phase 5	Comptes des secteurs institutionnels: derniers comptes d'opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de financement pour tous les secteurs institutionnels et autres que les administrations publiques.
Phase 6	Autres comptes de flux et de patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Autres variations des comptes d'actifs pour tous les secteurs institutionnels; comptes de patrimoine

^a Depuis l'évaluation de 2000, présentée à la Commission de statistique à sa trente-deuxième session en 2001, la définition a été assouplie de façon à ne plus exiger pour la compilation du PIB que des données à prix courants ou des données à prix constants.

Annexe III

**Étendue des données des comptes nationaux communiquées à la
Division de statistique de l'ONU**

	Nombre total de pays	Tableaux des comptes minimums requis							Six tableaux ou plus		Sept tableaux		Jalon proposé			
		1.1	1.2	2.1	2.2	2.3	1.3/ 4.1	4.2					Niveau 1 ou supérieur		Niveau 2	
		N	N	N	N	N	N	N	N	%	N	%	N	%	N	%
Afrique	53	32	26	33	31	17	22	13	14	26	13	25	31	58	21	40
Amérique latine et Caraïbes	33	31	23	31	31	23	26	15	20	61	14	42	31	94	26	79
Région de la CESAP	49	36	28	39	39	21	32	19	24	49	14	29	36	73	32	65
Pays en développement	3	3	3	3	3	3	3	2	3	100	2	67	3	100	3	100
Asie de l'Est et du Nord-Est	4	3	1	3	2	2	3	2	2	50	1	25	3	75	3	75
Asie du Sud-Est	11	8	8	8	8	3	6	2	4	36	1	9	8	73	6	55
Asie du Sud	10	10	8	9	10	6	9	4	7	70	3	30	10	100	9	90
Asie du Nord et centrale	9	8	6	9	9	5	7	6	6	67	5	56	8	89	7	78
Pacifique	12	4	2	7	7	2	4	3	2	17	2	17	4	33	4	33
Pays à faible revenu	14	9	7	10	10	4	7	3	5	36	2	14	2	14	7	50
Pays à revenu moyen	27	21	15	23	23	21	20	13	14	52	9	64	1	4	20	74
Pays à revenu élevé	6	6	6	6	6	5	5	3	5	83	3	50	1	17	5	83

Note: Les chiffres ci-dessus correspondent aux périodes de présentation de rapports allant de 2003 à 2007 et dans le cas de la CESAP concernent tous les membres, à l'exclusion des États-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que des membres associés. Tous les pourcentages sont par rapport au nombre total de pays.

- - - - -